

**ARRÊTÉDAJI/2022/DS/N°094**  
**Portant délégation de signature**

à

**Madame Anne RIBAUD**  
**Vice-Présidente déléguée à l'orientation**  
**et à l'insertion professionnelle**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
- Vu** la Délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n° 2020/01/06-01, du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Éric BERTON à la Présidence de l'Université ;
- Vu** les statuts du Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO) d'Aix-Marseille Université approuvés par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 mai 2012 ;
- Vu** l'arrêté de nomination n° DAJI/2020/Nomination/ N°015 en date du 14 janvier 2020 portant nomination de Madame Anne RIBAUD en tant que Vice-présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle ;

**Considérant** que Mesdames MARCHETTI, Directrice du SUIO et MISERY, Directrice administrative du SUIO ont quitté leurs fonctions ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation de signature est consentie à **Madame Anne RIBAUD, Vice-Présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO) d'Aix-Marseille Université, les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Affaires financières**

**Article 2**

**Madame Anne RIBAUD, Vice-Présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle** reçoit délégation de signature pour signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de l'UB 953 du SUIO incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget du service du SUIO. Elle atteste des engagements et du service fait.

**Chapitre II**  
**Gestion des personnels**

**Article 3**

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes suivants :

- vérification et constatation de la réalité du service fait
- procès-verbaux d'installation des personnels

- organisation du service des vacances.

### **Chapitre III Dispositions générales**

#### **Article 4**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

#### **Article 5**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° DAJI/2018/signature/N°116 en date du 15 mars 2018.

#### **Article 6**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux du SUIO, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

#### **Article 7**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29 septembre 2022

Vu et pris connaissance  
Le délégataire

Le délégant

  
**Éric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université



#### **Madame Anne RIBAUD**

Vice-Présidente déléguée à l'orientation  
et à l'insertion professionnelle

